

L'UFAP UNSa Justice tient à dénoncer avec la plus grande fermeté les faits extrêmement graves qui se sont produits le 05 mars à la MALC.

Lors de la mise en place d'une promenade isolée à 12h10 à la MAH2, un collègue surveillant a été victime d'une agression sexuelle de la part du détenu X.

Au moment de l'acheminement vers la cour de promenade, ce détenu a tenu des propos à caractère sexuel particulièrement humiliants et dégradants, avant de poser volontairement sa main sur les parties intimes de notre collègue, au-dessus de son pantalon.

## LES FAITS SONT INADMISSIBLES ET INTOLERABLES

**Cette agression n'est malheureusement pas un fait isolé. Il s'agit de la troisième agression sexuelle commise par les détenus en moins de six mois** sur le personnel pénitentiaire et sur le personnel soignant.

Plus inquiétant encore, **ce détenu venait de quitter le quartier d'isolement depuis seulement une semaine pour réintégrer la détention classique.** Le résultat est malheureusement sans appel : le drame que nous redoutions est arrivé.

L'UFAP UNSa Justice exige le transfert immédiat de ce détenu vers un établissement adapté, après avoir purgé une sanction disciplinaire exemplaire !!

L'UFAP UNSa Justice demande une meilleure prise en compte de la sécurité des personnels avant toute décision de la sortie d'isolement.

L'UFAP UNSa Justice apporte tout son soutien au collègue victime de cette agression et l'accompagnera dans toutes ses démarches.

L'UFAP UNSa Justice de la MALC rappelle l'importance du soutien que doit apporter nos dirigeants locaux, notamment en apportant un suivi RIGOUREUX afin que cet agent agressé ne se retrouve pas à nouveau en présence de cet individu.

**LA DIGNITÉ DES PERSONNELS N'EST PAS NÉGOCIABLE !**

Par le bureau local **UFAP UNSa Justice** CHEKHAD Nadia